

CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Compte rendu de la séance du 9 janvier 2009

Ordre du jour :

I. Approbation du relevé du compte rendu de la séance du 12 décembre 2008.

II. Observatoire de la vie étudiante :

- la réussite en licence à Paris 3.

- enquête réalisée auprès des étudiants de première année sur leur vécu à l'Université.

III. Réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances.

IV. Convention : Centre de formation à l'apprentissage l'ESCIA de Cergy-Pontoise / Université de Cergy-Pontoise / UFR d'allemand de Paris 3, pour le M2 « Gestion et marketing franco-allemands »

V. Désignation de 2 élus du CEVU pour l'examen des candidatures à la direction du SCUO.

VI. Etude des maquettes de licence non examinées au CEVU du 12 décembre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants enseignants : Mmes COTTEGNIES, FRANTZ, JOSSE, LE MAITRE, SALAZAR-ORVIG, TANANT et VAN PRAET.
MM. DAROS, FRAISSE et THOMAS

Collège LATOS : Mmes AIT-ATMANE et GRANDAMY.
M. FIGUEROS

Représentants étudiants : M. GLEYZE et CHAIB

Invités : Mmes BLUNTZ, DESCOUST-DUPONT et NOBLINS-BLANC
MM. CAVALLO, LATTARD et SAUNIER-PEURIERE

ABSENTS : Mmes BONNEFOIS, BOYER, BRUN, CHALAYE, PETIT et SAVIGNAC

Melles COHEN, FASSIAUX, GAMICHON, HAOUZI, KHELOUI, LEFEVRE, TAYLOR et URBACH.

MM. CHALOT, JOARLETTE, PERROT et SCHMIDT

EXCUSE(E)S : Mmes HAUSBEI, MANESSE et Melle HIVERT

PROCURATIONS :

Mme COTTEGNIES pour Mmes BRUN et BASILIEN-GAINCHE, M. GLEYZE pour Melles AGAR et GATHERIAS et M. GUITTON pour Melle HIVERT

PROCURATIONS

FIN DE SEANCE :

Mme TANANT pour M. FRAISSE, M. THOMAS pour Mme LE MAÎTRE, Mme FRANTZ pour Mme VAN-PRAET et Mme GRANDAMY pour Mme AIT-ATMANE

Mme Salazar Orvig ouvre la séance en adressant ses vœux aux membres du CEVU pour 2009 et en annonçant une pause conviviale en milieu de séance.

Elle fait également le point sur les travaux du CEVU :

- les maquettes de licence revues suite aux observations du CEVU sont encore en cours de vérification sur certains points comme, par exemple, la réévaluation de la méthodologie ;
- la négociation avec la DGES qui portera entre autres sur les habilitations, devrait avoir lieu vers le 12 février ;
- le CA se penchera le 23 janvier sur les licences, le 13 février sur les masters.

D'après M. Cavallo, en charge de l'examen du coût des formations, les deuxièmes versions de maquettes de licence tendent vers une relative diminution des charges d'enseignement, liées à la suppression de la catégorie CM/TD. Cette diminution est d'autant plus remarquable que le CEVU avait préconisé des renforcements horaires, dans le domaine notamment de la méthodologie et de l'aide à la réussite.

Le besoin en HC reste toutefois important et la question des seuils d'ouverture en fonction des effectifs constituera un élément important dans ces coûts.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE

5 conseillers ne prennent pas part au vote parce qu'ils n'ont pas participé à la séance. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE

Deux grands chantiers sont à l'ordre du jour en ce domaine, indique Mme Salazar :

- le dispositif « Orientation active » suppose que toutes les universités affichent un certain nombre d'indicateurs, comme les taux de réussite aux examens, demandés par ailleurs par le Ministère ;
- le second est une enquête à réaliser sur le vécu des étudiants de première année et constitue un premier pas vers l'auto-évaluation. Elle sera complétée par d'autres enquêtes sur les différents aspects de la vie de l'étudiant, l'évaluation des enseignements, etc..

1) LA REUSSITE EN LICENCE

Les remarques ci-dessous sont un résumé du document Powerpoint joint, qui propose commentaires et graphiques reprenant et développant les idées résumées ci-dessous par thématiques succinctes :

■ La répartition des bacheliers 2007 en L1

La statistique établie d'après les inscrits pédagogiques montrent que la composante qui compte le plus de bacheliers est la LEA (412 étudiants), suivie de la LLCE Anglais (321) et des Lettres modernes (294).

■ Le L1

- **provenance des bacheliers** (section du bac) : 55 % des étudiants sont issus d'un bac L, 21 % d'un bac ES, 12 % d'un baccalauréat technique et professionnel ;

- **taux de réussite** (statistique établie à partir du nombre d'étudiants dits « présents aux examens », soit ayant passé au moins une épreuve dans l'année) : 39 % des bacheliers valident d'emblée la totalité de leur première année, 12 % ne la valident que partiellement mais passent en deuxième année. Au total, 51 % des bacheliers ayant passé au moins une épreuve dans l'année passent du L1 au L2.

- les licences où les **taux de réussite sont les plus élevés** sont : LLCE allemand (67 %), LLCE italien (62 %), Médiation culturelle (56 %), Sciences du langage (53 %).

- à l'inverse, les **taux de réussite les plus faibles** sont constatés en LLCE arabe (43 %), LLCE espagnol (31 %) et Cinéma-Audiovisuel (24 %).

- les **taux de réussite varient en fonction du baccalauréat de l'étudiant** :
bacs ES : 45 % de réussite, réussite signifiant ici validation totale du L ;
bacs L : 40 %
bacs S : 46 %
bacs techniques et professionnels : 9 %.

■ **Le L2** : 7 % seulement des inscrits en L2 ne se présentent pas à l'examen, contre 17 % en L1). 73 % des étudiants passent en L 3. Les filières présentant les plus forts taux de réussite sont LLCE italien (89 %) et allemand (83 %).

La différence entre le succès des étudiants issus de baccalauréats généraux et celle d'étudiants issus de bacs technologiques et professionnels est moins marquée qu'en L1 : 60 % pour les bacs généraux, 33 % pour les bacs technologiques et professionnels.

Après cette présentation, la discussion s'oriente sur les points suivants :

- ces chiffres vont être mis sur le site « Orientation active ». Ne faudrait-il pas les assortir d'une petite remarque précisant que l'assiduité aux cours fait à coup sûr augmenter les chances de réussite (par exemple : « Sachez néanmoins que vos chances de réussite augmentent si vous êtes présent au cours et travaillez régulièrement ») ?
- quelle est la corrélation entre les chances de réussite et l'encadrement par petits groupes ?
- la connaissance de la série du bac pourrait permettre de construire des accompagnements individualisés en fonction des difficultés prévisibles de l'étudiant..

Peut-être pourrait-on bâtir un système d'information avec pour entrée première le diplôme envisagé et un message comme : « Vous voulez entrer en Cinéma ? Sachez que... »

2) ENQUETE A REALISER AUPRES DES ETUDIANTS DE L1

Cette enquête vise à appréhender différents aspects de la vie des étudiants de L1, comme la profession des parents, la série du baccalauréat, l'éventuel emploi assumé parallèlement aux études, le vécu du premier semestre (accès aux informations sur les enseignements,, difficulté des cours, adaptation au système...)

La discussion porte sur les points suivants :

- faut-il interroger l'étudiant sur la catégorie socio-professionnelle de sa famille ?
- parler de « chef de famille » a-t-il encore un sens aujourd'hui ?
- il manque une question sur l'hébergement, donnée majeure pour appréhender les conditions de vie des étudiants.

Les deux versions de l'enquête sont jointes, la première soumise aux conseillers, la seconde modifiée en fonction de leurs remarques.

III. REFLEXION SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

La question, expose Mme Salazar, appelle débat dans la mesure où les constats suivants peuvent être formulés sur l'actuelle organisation :

- le temps de l'enseignement est rogné par celui de l'évaluation, au moins une semaine de moins pour des semestres courts;
- cette évaluation se déroule dans des conditions qui ne sont pas=idoines (espace insuffisant entre les étudiants, par exemple, facilitant de très fréquentes fraudes ;
- les enseignants doivent penser 3 sujets différents (deux pour les premières sessions du partiel terminal du contrôle continu et de l'examen final, un pour la session de rattrapage), ce qui suppose une surcharge de travail non négligeable ;

- les enseignants ne s'impliquent pas suffisamment dans la surveillance des épreuves, déléguée dans la majorité des cas à des vacataires ;
- les étudiants ne sont pas évalués de la même manière selon qu'ils relèvent du contrôle continu ou de l'examen final.

D'autres organisations pourraient être envisagées, comme, par exemple, l'association de l'épreuve du partiel terminal (actuellement passée dans le cadre de l'enseignement) à celle de l'examen final. On gagnerait ainsi une semaine d'enseignement. A noter : Apogée devrait permettre d'ici peu de demander aux étudiants de s'inscrire à la deuxième session pour pouvoir la passer. Cette possibilité devrait permettre de limiter le nombre des épreuves.

La proposition appelle plusieurs remarques :

- à qui incombera l'organisation de l'épreuve conjointe contrôle continu / examen final ? A la Scolarité ou à l'UFR ? L'organisation des tâches sera à repenser, dans le sens d'une coordination entre les enseignants, les secrétariats et le Bureau des examens.
- le temps des épreuves ne devrait en aucun cas se trouver diminué par cette nouvelle organisation.
- quid du sujet ? Devrait-on alors produire un sujet unique et non pas deux comme actuellement ? Les deux régimes (CC et examen final) relèvent pourtant de pédagogies différentes et ne sont pas conçus de la même manière : l'un a été précédé d'une ou plusieurs contrôles, l'autre est une épreuve unique qui a vocation à porter sur l'ensemble du programme ;
- certaines épreuves de contrôle continu sont calibrées sur l'EC, tandis que celles de l'examen final fonctionnent par UE : comment ajuster ces deux calibres sans provoquer une explosion du nombre des épreuves par un éventuel retour à l'unité de mesure « EC » ? Il faut se rappeler que les modifications introduites dans le contrôle des connaissances au moment du LMD 1 avaient pour objet de réduire la durée, et par conséquent le nombre, des épreuves. Attention à ne pas repartir dans l'autre sens en allongeant la durée du rattrapage par la multiplication des épreuves.

En ces matières, expose M. Cavallo, l'administration se doit d'accompagner au mieux la pédagogie pour que l'évaluation prenne tout son sens. L'Inspection générale de l'administration a produit un rapport sur cette question de l'évaluation du contrôle des connaissances et fait des propositions. Au nombre de celles-ci, l'idée neuve de ne prévoir qu'une seule session de rattrapage, en fin de L3, pour l'ensemble des 6 semestres de la licence. Dans un tel schéma, la notion de validation semestrielle éclaterait, mais on pourrait imaginer des règles de progression prévoyant la nécessité d'obtenir certaines UE pour pouvoir continuer. Un tel système réintroduirait ainsi de la souplesse dans l'organisation de la première session et serait par ailleurs tout à fait légal, dans la mesure où la seule obligation réglementaire fixée aux universités est la publication des modalités de contrôle, afin que les étudiants sachent exactement de quelle manière ils vont être évalués.

Cette hypothèse en appelle une autre, exposée par Mme Josse : en Angleterre, la semestrialisation est appliquée dans toute sa dimension, c'est-à-dire que chaque semestre est répété et que l'étudiant qui a raté un module de grammaire en SL 1 peut le repasser en SL 2. De ce fait, il ne passe pas certains modules du SL 2, mais peut choisir de le faire ultérieurement, dans la mesure où tous les semestres sont répétés et les enseignements, décyclés. Pendant tout le temps du cursus, un contrôle continu est appliqué et complété par une semaine d'examens - bilans avec remise de diplôme. Ce dispositif souple permet de sortir d'une rigidité en contradiction directe avec les besoins du public étudiant.

Par ailleurs, ne faudrait-il pas repenser les choses en sortant de la distinction contrôle continu/examen final ? L'important serait plutôt de généraliser l'enseignement à distance pour que les étudiants salariés puissent se former de façon cohérente et progressive même s'ils n'assistent pas aux cours.

L'organisation actuelle du contrôle continu comme de l'examen final impose aux étudiants un enchaînement intensif et fatigant d'épreuves préjudiciable à leur réussite.

Un groupe de travail sera constitué, indique Mme Salazar, pour réfléchir à toutes ces questions.

IV. CONVENTION Master LAEI – Gestion et marketing franco-allemands / Université de Cergy-Pontoise/ ESCIA- CFA.

Cette convention a pour objet d'ouvrir le diplôme à l'apprentissage, ouverture dont les intérêts sont multiples pour les étudiants du point de vue de l'aide à l'insertion professionnelle et de son suivi. Les effectifs de la formation (15 à 20 étudiants) sont toutefois trop modestes pour permettre la mise en place du dispositif. Il est donc proposé de conclure une convention avec l'Université de Cergy , qui comporte un master du même type déjà proposé à l'apprentissage (« *Etudes européennes et affaires internationales* »), ce qui permettra aux étudiants de Paris 3 de s'insérer dans le dispositif déjà existant.

Les étudiants prennent une double inscription (Paris 3 – Cergy) mais acquitteront leurs droits à Paris 3 seulement.

Il reste à préciser dans la convention comment P3 récupérera l'argent versé au CFA par les entreprises au titre des droits d'inscription des étudiants apprentis.

La convention est approuvée à l'unanimité, sous réserve de résoudre la question posée sur la récupération des droits d'inscription.

V.DESIGNATION DE DEUX ELUS DU CEVU POUR L'EXAMEN DES CANDIDATURES A LA DIRECTION DU SCUIO

Mmes Josse et Savignac acceptent cette mission.

VI. ETUDE DES MAQUETTES DE LICENCE NON EXAMINEES AU CEVU DU 12 DECEMBRE / LICENCES LLCE ALLEMAND - ARABE ET INDIEN.

Mme Salazar présente les volumes horaires (fourchette maximum / minimum), et les effectifs (ou les capacités d'accueil) envisagés pour chacune de ces licences.

Présentation des licences LLCE allemand, arabe, indien

1) Licence d'allemand

Parcours	Effectifs	Volumes horaires.	Début en
CER	de 55 à 8	19,5 / 20,5	SL 1
All. - FLES	de 20 à 3	19,5 / 20,5	SL 2
All. - Histoire	de 8 à 15	19,5 / 20,5	SL 1
All.Communication	de 7 à 12	20,5	SL 2
Etudes franco-allemandes	de 8 à 15	19,5 / 20,5	SL 2
All. / Eco. / gestion	De 7 à 12	19 / 19,5	SL 2

2) Licence d'arabe

Parcours	Caps. accueil	Volumes horaires	Début en
CER	70	de 18 à 21	SL 1
FLES	non spécifiés	de 19,5 à 23	SL 1

3) Licence d'indien

	Caps accueil	Volumes horaires	Début en
	35	de 18 à 19,5	SL 3

Un certain nombre de remarques sont formulées, qui portent sur les points suivants :

1) Pour la licence LLCE allemand :

-faut-il tant de parcours pour de si faibles effectifs ?

La venue à Censier devrait augmenter l'attractivité de la formation. Dans le cas contraire Il faudrait peut-être envisager des rapprochements avec Paris 4 qui a elle aussi une formation LLCE allemand ?

VOTE : 10 pour, 8 abstentions

2)Pour la licence LLCE arabe :

Est-il justifié de maintenir une formation en arabe alors que l'INALCO en a une ?

Le vote se décompose en deux phases :

Vote sur ces remarques : 13 pour, 5 contre.

Vote sur la maquette elle-même : 9 pour, 9 abstentions.

3) Licence LLCE indien

- On peut s'interroger sur la pertinence de cette formation de L3 séparée des autres licences LLCE et qui existe par ailleurs à l'INALCO.

- Les moyens en personnel enseignant sont importants au regard de des effectifs.

1)Vote sur ces remarques : 13 pour, 5 contre.

2)Vote sur la maquette elle-même : 9 pour, 9 abstentions.

La secrétaire de séance

La vice-présidente

F. Noblins-Blanc

Anne Salazar Orvig